

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-629894

102118

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 044444

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

JABER Abdellaziz

Date de naissance :

30/12/1962

Adresse :

INARA 1 RUE 13 N° 32 Ainchek

Tél. : 0661946601

Total des frais engagés : 342,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Abdelaziz BADRI
Médecine Générale
129, Rue 25 Hay Mandaroua
Ain Chock, Casablanca

Tél. : 05 22 21 33 19

Date de consultation :

14 JAN 2022

Nom et prénom du malade :

A. Jaber
Bouchengue et fils

Age :

Enfant

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 15/01/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
JAN 2022	Ca	1	15000	INP: 091017053 Dr. Abdelaziz BADR! Médecine Générale Dr. Hany Mandarouna

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	14/07/2022	1032,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

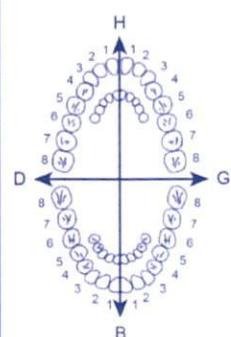
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Abdelaziz BADRI

Médecine Générale

Échographie



الدكتور عبد العزيز بدري

الطب العام

الشخص بالصيغة

PPV: 109DH00
PER: 11-24
LOT: K3061

bunaux
fictats
duire

لليم
2

PPV: 14DH00
PER: 10/24
LOT: K2808

inca, le..... 14 JAN 2022 يضاء، في:



JABER Abdellah

109,18

- Zamor 1g boite de 16

15 gelat + 3



14,10

- Deltipar 1g

14+3j



55,10

- Oropropolis



170ml buccal + 3j



14,10

- vit C 100

14+2j ..

- Nuxel sans sucre

120g + 3j

Dr. Abdelaziz BADRI
Médecine Générale
129, Rue 25 Hay Mandarouna,
Ain Chock, Casablanca
Tél.: 05 22 21 33 19

129, Rue 25 Hay Mandarouna, Ain Chock, Casablanca - 129، زنقة 25 هي منظرونا، عين الشق، الدار البيضاء -

Tél.: 05 22 21 33 19 - GSM : 06 62 24 80 95 - Email : abdelaziz.badril@gmail.com

IF : 52809650 - ICE : 001708214000073 - INP : 091017053

LOT: 1252
PER: 12/2024
PPV: 5,10
DHC
OPROPOLIS

VITAMINE C 1g
Boîte de 10 comprimés effervescents
PPV: 14,80 DH
6 118000190929

